

Les financements européens pour la décarbonation

Focus sur le Fonds européen pour l'innovation/*Innovation Fund*
et le FTJ/*Fonds pour une Transition Juste*



14 janvier 2025

Programme

9h30 – 9h45 Introduction

9h45 - 10h30 Les appels à projets 2024 de l'Innovation Fund et la 2e enchère de la Banque européenne de l'hydrogène

- Présentation des appels IF24, IF24 Battery et les enchères de la Banque européenne de l'hydrogène - Fabien Delafalize, DGEC, PCN* Innovation Fund
- Retour d'expérience d'un projet lauréat de l'Innovation Fund – Katia Gautier, Normandie Hydroliennes
- Sessions de questions/réponses

10h30 – 11h15 Les opportunités offertes par le FTJ/Fonds pour une Transition Juste

11h15 – 11h30 Conclusion

*PCN = Point de contact national

Les principaux financements européens mobilisables pour la décarbonation

Horizon Europe

Clean Hydrogen Partnership

LIFE

Innovation Fund

MIE/Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

InvestEU – BEI



FEDER + Fonds pour une Transition Juste (FTJ)

Autres dispositifs du FEDER contribuant à la décarbonation



Cofinancé par l'Union européenne

INVESTISSEMENT	ACTEURS ELIGIBLES	SUBVENTION	CARACTERISTIQUE DE L'AIDE						LIEN	CONTACT
Acquisition / LLD et rétrofit de véhicules décarbonés					Utilitaires	Minibus, véhicules spécialisés	Utilitaires, petits poids lourds, véhicules transports de personnes et véhicules spécialisés	Bus, cars, poids lourds, véhicules spécialisés	https://www.normandie.fr/idee-action-mobilite-decarbonee-soutien-aux-vehicules-et-aux-infrastructures-de-distribution-biognv	Florence VIVIER, florence.vivier@normandie.fr
					PTAC ≤ 3,5t	PTAC ≤ 3,5t	3,5 t < PTAC ≤ 7,5 t	PTAC > 7,5 t		
	Collectivités, SEM, SPL, syndicats d'énergie, établissements publics ne relevant pas de l'état, associations, entreprises de toutes tailles inéligibles au dispositif Impulsion Environnement de l'AD Normandie	50% des dépenses éligibles par véhicule (surcoût par rapport à équivalent diesel Euro VI pour l'acquisition et la location, et coût de l'opération de retrofit (hors coût du véhicule, transformations autres que celles directement liées au retrofit) - Plafonnée à	BioGNV	Acquisition	2.000 €	2.000 €	6.000 €	10.000 €		
				Retrofit	3.000 €	3.000 €	7.000 €	20.000 €		
			Electrique	Acquisition	Non éligibles	3.000 €	10.000 €	30.000 €		
				Retrofit	4.000 €	4.000 €	12.000 €	40.000 €		
			Hydrogène	Acquisition/L LD	20.000 €	20.000 €	30.000 €	40.000 €		
				Retrofit						
		Nombre indicatif de véhicules aidés par an (limite du budget disponible).		20	20	20	20			
Implantation et mise à niveau de stations de distribution d'hydrogène et de bioGNV	Collectivités territoriales, SEM, SPL, TPE/PME, associations, grandes entreprises (uniquement éligibles au fonds région - à la marge)	20 à 50% des dépenses (études, équipements et travaux directement liés au projet) - taux défini au cas par cas après étude du dossier	Sont éligibles au dispositif, les investissements dans des infrastructures de distribution d'hydrogène (renouvelables ou bas-carbone) et/ou de GNV renouvelable, qu'il s'agisse d'une nouvelle implantation ou de la mise à niveau d'une installation existante. En fonction de projet et du porteur, l'aide pourra relever des fonds FEDER du programme 21-27 « soutien à la création d'infrastructures de carburants alternatifs ». Le taux d'aide sera défini au cas par cas. L'aide est cumulable avec les aides d'état et tout autre aide publique dans la limite de la réglementation communautaire applicable.						https://www.normandie.fr/idee-action-mobilite-decarbonee-soutien-aux-vehicules-et-aux-infrastructures-de-distribution-biognv	Florence VIVIER, florence.vivier@normandie.fr
Production, stockage et distribution d'hydrogène renouvelable	Collectivités et leurs groupement, PME, grandes entreprises lorsqu'elles disposent d'un mandat d'une autorité publique	jusqu'à 60% des dépenses (études sur dossier) Le montant d'aide FEDER sollicité doit être au minimum de 200 000 €	<u>Production par électrolyse</u> Pour être considérée comme renouvelable, l'électricité devra être : • Soit issue d'une installation de production (énergies renouvelables listées dans l'article L. 211-2 du code de l'énergie) à laquelle l'électrolyseur est physiquement connecté ; • Soit achetée directement à un producteur via un contrat d'achat long terme de 10 ans minimum avec certificats de garanties d'origine attestant le caractère renouvelable de l'électricité Production à partir de biomasse • Origine des intrants : Les intrants retenus pour le projet ne doivent pas faire déjà l'objet d'une autre valorisation locale pertinente du point de vue environnemental. La priorité sera accordée aux projets traitant des déchets allant auparavant en décharge, incinération ou destinés à l'export. • Sécurisation des approvisionnements : les projets présentés devront justifier d'un contrat ou de lettre d'intention du/des fournisseur(s).						date de sortie du dispositif: janvier- février 2025	Pauline BONNARD pauline.bonnard@normandie.fr

Les opportunités de l'Innovation Fund



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Co-funded by the European Union

Emissions Trading System
Innovation Fund

Innovation Fund

Présentation du 14 Janvier 2025

Fabien DELAFALIZE

fabien.delafalize@developpement-durable.gouv.fr

Direction Générale de l'Énergie et du Climat

PCN de l'Innovation Fund

<https://www.linkedin.com/company/91064273>

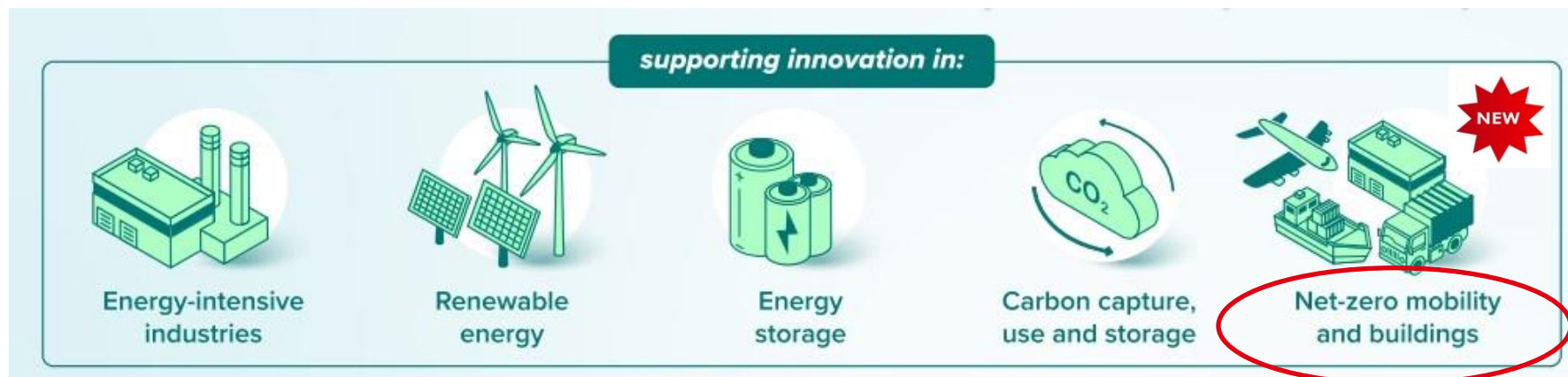


INNOVATION FUND

Deploying innovative net-zero technologies for climate neutrality

Le fonctionnement de l'innovation fund

- Dispositif de soutien au **déploiement industriel**
- Secteurs éligibles : EnR, Industrie, Résidentiel, Transport routier, maritime et aérien



- Encourage le développement des technologies innovantes de décarbonation profonde
- Contribue au financement des CAPEX et OPEX, jusqu'à 60 % des coûts éligibles
- Soutien en 100 % **subventions**
- Consortium non nécessaire (1 seul porteur possible vs Horizon Europe)

Le fonctionnement de l'innovation fund

- Décidé lors de la réforme de l'EU-ETS de 2018
- Abondé par les revenus de l'ETS (les EM ne financent pas) : 40 Md€ sur la période 2020 – 2030
- Soutien financier non considéré comme étant une aide d'Etat et cumulable avec d'autres
- C'est un concours, les projets sont notés selon des critères
- Opérateur : CINEA en lien avec la DG CLIMA
- **Mécanisme actuel :**
 - ❖ Appel à projets : Technologies nettes zéro (enveloppe de 2,4 Md€) clôture **le 24 avril**
 - ❖ Appel à projets : destiné à soutenir la production de batteries (enveloppe de 1 Md€) clôture **le 24 avril**
 - ❖ Enchère hydrogène au sens du RFNBO (enveloppe de 1,2 Md€) clôture **le 20 février**

Projets de petites, moyenne et grande taille

- Innovation dans les technologies et procédés à faible teneur en carbone dans les secteurs énumérés à l'annexe I et à l'annexe III de la directive 2003/87 (SCEQE), y compris le CCUS
- Développement de technologies innovantes en matière d'EnR et de stockage de l'énergie
- **Efficacité énergétique**, carburants alternatifs durables, électrification, technologies de propulsion sans émissions, infrastructures innovantes dans le secteur maritime pour les ports de transbordement de conteneurs de l'UE.

➤ **Projet avec un process industriel de décarbonation**

Ex. EVVE (EDF, DREEV), Bornes de recharge **vehicle to grid**, 2020

Production de technologies propres

- Installations d'EnR, y compris leur raccordement au réseau d'électricité/de chaleur
- Les technologies de production d'énergie marine sont particulièrement indiquées dans le cadre de ce dispositif : éolien posé/flottant, énergie houlomotrice / marémotrice, énergie hydrolienne
- Electrolyseurs et piles à combustible
- Solutions de stockage de l'énergie : batteries et autres solutions de stockage à usage stationnaire et mobile pour le stockage intrajournalier et à long terme
- Pompes à chaleur

➤ **Projet de production d'EnR / H2 ou d'équipement**

Ex. ReLieVE (ERAMET),
Recyclage batteries pour voitures électriques, 2021

Projets pilotes

- Construction et exploitation de projets validant, testant et optimisant **des solutions de décarbonation profonde** hautement innovantes dans tous les secteurs éligibles au soutien du Fonds innovation

➤ **Projet visant le développement de démonstrateur**

Ex. N2TR (Bolder Industries)
recyclage de pneus, 2024

1. Le degré d'innovation (15 points)

→ C'est relativement peu 15/ 72 points !

2. Les émissions de GES évitées (12 points) :

- 2.1 Emissions évitées de GES en absolu (2 points)
- 2.2 Emission évitées de GES en relatif (5 points)
- 2.3 Qualité du calcul et crédibilité des hypothèses (5 points)

3. La maturité des projets (15 points) :

- 3.1 technique (5 points)
- 3.2 financière (5 points)
- 3.3 opérationnelle (5 points)

4. La capacité de déploiement industriel / réplicabilité (15 points)

- 4.1 en terme de réduction des coûts (5 points)
- 4.2 en terme de mise en œuvre de nouvelles technologies (5 points)
- 4.3 contribution au leadership industriel et à la compétitivité de l'Europe (5 points)

5. Rentabilité (15 points)

- 5.1 Calcul du ratio : subvention demandé / Emissions absolues GES évitées (12 points)
- 5.2 Qualité du calcul et crédibilité des hypothèses (3 points)

Points Bonus :

- La capacité d'absorption du carbone (1 point)
- Autres GES évités (émissions indirectes) (1 point)
- Engagement à utiliser de l'électricité à partir d'ENR (1 point)
- **Maritime seulement** : capacité à décarboner le secteur maritime (1 point)

L'abattement des GES
représente 27 / 72 points!

Tableau de Synthèse du call IF24

Catégorie du projet	Budget pour 2023	Eligibilité des projets (CAPEX)	Eligibilité du Cost Efficiency : ratio Subvention / (quantité de GES évités sur une durée de 10 ans)	Pondération critères
Petit	100 M€	2,5 M€ < CAPEX < 20 M€	< 200 €/t CO2	-
Moyen	200 M€	20 M€ < CAPEX < 100 M€		
Large	1 200 M€	CAPEX > 100 M€		
Production de technologies propres	700 M€	CAPEX > 2,5 M€	< 2 000 €/t CO2 (soutien max de 40 M€)	Innovation & maturité : coef. 2 Réplicabilité/20
Pilotes	200 M€			Innovation coef. 2
Total	2,4 Md€			

Recommandation PCN : définir un CAPEX juste sous les plafonds (20 ou 100 M€).
 Le montant total du budget n'est pas fixe et peut encore être augmenté de 40% au maximum.

Innovation Fund : les lauréats français – NZT Technologies

Montant obtenu (M€)	Nom Projet	Coordinateur	Année du ca	Dispositif	Catégorie
153	K6	EQIOM, AirLiquide	2020	large	Ciment
126	CalCC	Lhoist, AirLiquide	2021	large	Ciment
115	eM-Rhone	Lafarge Cement SA/ Elyse Energ	2022	large	Ciment
-	RISE	REC Solar	2022	large	Energie Solaire
Non-communicé	CarboClearTech	LafargeCement	2023	large	Ciment
Non-communicé	Hermes	Aura Aero SAS	2023	large	Aviation
68	Relieve	Eramet	2021	large	Produits Manufacturiers
Non-communicé	Sovalis	Borallex	2023	Moyen	Energie Solaire
18	NextFloat +	Technip France	2022	Démonstrateur	Energie Eolien
Non-communicé	Gallicam	Sibanye-Stillwater Sandouville	2023	CleanTech Manufacturing	Composants électronique
Non-communicé	Hyode	EDF	2023	Pilote	EnR
Non-communicé	FloWatt	FloWat	2023	Pilote	Energie Hydrolique
Non-communicé	RGEN4	Blue Solutions	2023	Pilote	Métaux non-ferreux
Non-communicé	EO2	AssetCo EO2	2023	Pilote	Maritime
Non-communicé	NH1 Raz-Blanchard	Normandie Hydroliennes	2023	Pilote	Energie éolien
4,2	SUNAGRI Carbon Farm	Sun'Agri	2022	petit	Energie Solaire
3,9	MITIGAT	ECO-TECH CERAM	2022	petit	Verre et Céramique
-	BCP	Saint Gobain	2020	petit	Verre et Céramique
4	EVVE	EDF, DREEV	2020	petit	Stockage électricité
4	HELEXIO Line	ArcelorMittal	2020	petit	Energie Solaire
4	Listlawelbattcool	Valeo	2021	petit	
4	SHEEFT	HELIUP	2022	petit	Produits Manufacturiers
3	Hypush	N Green Mobility	2021	petit	Energie Renouvelable
3	Agrivoltaic Canopy	TSE	2021	petit	Energie Solaire
2	WH	Water Horizon	2020	petit	Chauffage Renouvelable
2	EB UV	ArcelorMittal	2020	petit	Verre et céramique
-	MaxAir	SunPower Manufacturing	2020	petit	

Liste des lauréats : https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/innovation-fund/innovation-fund-projects_en

1. Le degré d'innovation (10 points)

2. Les émissions de GES évitées (12 points) :

2.1 Emissions évitées de GES en absolu (2 points)

2.2 Emission évitées de GES en relatif (5 points)

2.3 Qualité du calcul et crédibilité des hypothèses (5 points)

3. La maturité des projets (30 points) Coeff 2 :

3.1 technique (5 points)

3.2 financière (5 points)

3.3 opérationnelle (5 points)

4. Réduction empreinte carbone manufacturière (15 points) : Calculée en % sur 10 ans, elle compare les émissions attendues du projet à celles d'un scénario de référence

5. La capacité de déploiement industriel / répliquabilité (20 points)

4.1 en terme de réduction des coûts (5 points)

4.2 en terme de mise en œuvre de nouvelles technologies (5 points)

4.3 contribution au leadership industriel et à la compétitivité de l'Europe (5 points)

→ Coeff 2

6. Sécurité d'approvisionnement et réduction de la dépendance (15 points) :

Évaluation de la diversification des sources de matériaux actifs pour cathodes (CAM) et anodes (AAM) en réduisant la dépendance à la Chine

7. Rentabilité (6 points)

5.1 Calcul du ratio : subvention demandé / Emissions absolues GES évitées (3 points)

5.2 Qualité du calcul et crédibilité des hypothèses (3 points)

Différence entre le critère **Réduction de l'empreinte carbone de la fabrication** et **Emissions GES évitées** :

- Le critère de **réduction de l'empreinte carbone de la fabrication** (15 points) évalue **uniquement** la phase de fabrication.
- Les critères de calcul des émissions de GES évitées évaluent **l'ensemble** du projet (fabrication + utilisation). Ex : la durée de vie du produit ou la phase de déploiement

Fonds innovation : Les enchères H2 - IF24 Auction

Objectif : Apporter de la visibilité dans le business plan, avec un prix fixe de vente de l'H2 sur 10 ans

Périmètre : Concerne que les producteurs d'H2 renouvelable au sens du RFNBO*

Budget : 1,2 Md€

Montant de la prime : Max de 4,5 €/kg

CADRE : Initiative de la Banque Européenne de l'Hydrogène, financé par les fonds de l'IF (SEQE), opéré par l'agence CINEA

Fonctionnement :

- procédure d'appel d'offre concurrentiel sur la seule base d'un prix de vente de l'H2 (€/kg)
- octroi de la prime après la mise en service (versement sur 10 ans)
- possible que si le porteur a déjà des lettres d'engagement d'achat

ex. Un client s'engage à acheter à 4 €/kg alors que le porteur produit de l'H2 à 6,5 €/kg
-> soit une prime potentielle de 2,5 €/kg via l'IF23 Auction

Critères d'évaluation :

- Prix
- Pertinence du projet
- Maturité technique, financière, opérationnelle

Procédures financières

- Paiement uniquement 2 fois par an
- Après la production de l'H2 effective

Fonds innovation : Les enchères H2 - IF24 Auction

Critères d'éligibilité :

- Localisation : au sein de l'UE/EEE (pas de production virtuelle)
- Capacité installée : min. 5 MWe, nouvelle capacité, site unique (pas de mise en commun de capacités virtuelles)
- Les projets doivent limiter l'approvisionnement en piles d'électrolyseurs dont le traitement de surface, la production d'unités cellulaires ou l'assemblage de piles sont effectués en Chine à un maximum de 25 % (en MWe) de la capacité totale d'électrolyse telle qu'elle est exprimée dans l'offre.
- Prix plafond de l'offre : 4 €/kg RFNBO Hydrogène
- Durée maximale de la subvention : 10 ans
- Taille maximale de l'offre : 250 millions d'euros (général) / 200 millions d'euros (maritime)

Règles de cumuls d'aides :

- **Usines d'électrolyseur** : cumul possible avec d'autres subventions publiques. Cumul interdit pour électrolyseurs seuls (Sauf exception)
- **Fournisseurs d'énergie renouvelable** : doivent respecter la « directive énergie renouvelable » et le « RFNBO delegated act » pour certification.
- **Producteurs d'hydrogène** : soutiens autorisés pour CAPEX, mais pas pour OPEX.

MISE EN ŒUVRE

Clôture financière : dans les 2,5 ans suivant la signature de la convention de subvention

Mise en service (EiO) : dans les 5 ans suivant la signature de la convention de subvention.

Garantie d'achèvement : 8% de la subvention demandée - couvre la clôture financière et l'entrée en service conformément aux exigences de l'appel.

Paielements : aucun paiement avant l'entrée en service ; ensuite, sur une base semestrielle - €/kg d'hydrogène RFNBO produit, certifié et vérifié pour une période maximale de 10 ans.

Exigences de production : la production semestrielle peut être augmentée jusqu'à 140 % de la production prévue. Le montant total de la subvention ne peut être augmenté. La production ne peut être inférieure à 30 % de la production prévue pendant plus de trois années consécutives glissantes.

Respect des critères lors de la mise en œuvre : suivi des fournisseurs maritimes, critères de résilience et certification d'une réduction de 70 % des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la production.

Agenda / Process

3 décembre 2024 : ouverture du call – candidature électronique

20 février 2025 : clôture du call

A partir de février 2025 : évaluation des dossiers

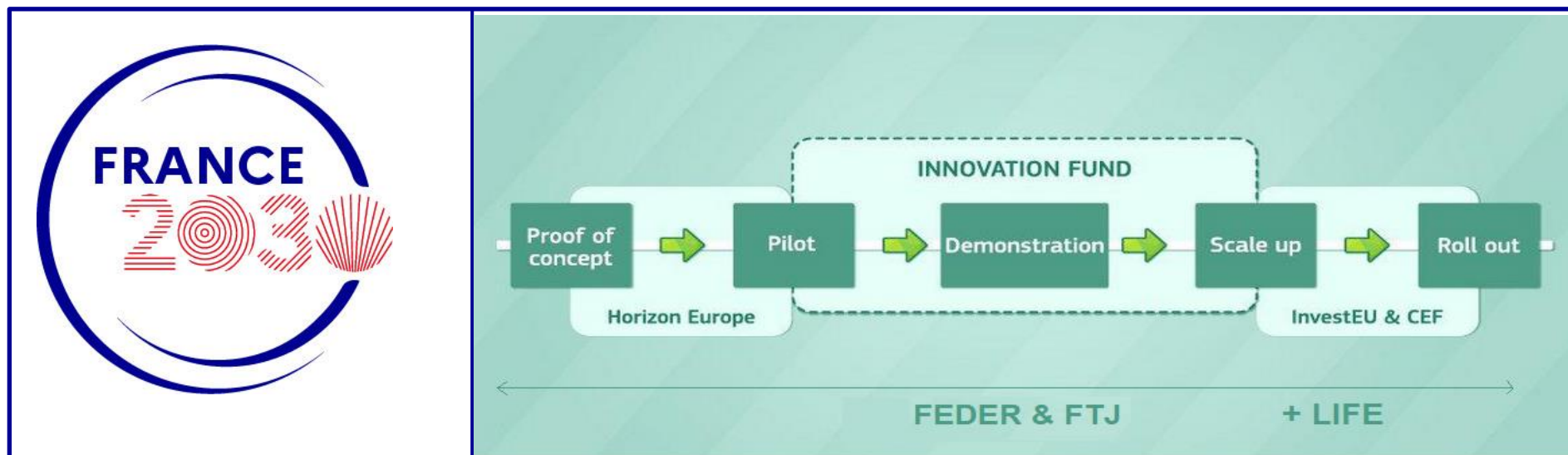
Premier semestre 2025 : Annonce des lauréats et publications des résultats

Fin d'année 2025 : Signatures des conventions de subventions

Classement	Pays	Nom Projet	Prix Enchère	Subvention (en M€)	Total de subvention Par pays (en M€)
1	Portugal	Grey2Green-II	0,39	84	329
		MP2X	0,48	245	
2	Espagne	El Alamillo H2	0,38	25	263
		HYSENCIA	0,48	8	
		Catalina	0,48	230	
3	Norvège	SKIGA	0,48		81
4	Finlande	eNRG Lahti	0,37		45

L'Innovation Fund, une opportunité pour créer des synergies entre fonds européens et nationaux

- ✓ Une articulation à trouver entre les dispositifs FR/UE
- ✓ Maximiser le soutien entre les différents dispositifs
- ✓ effet d'entraînement



Annexe 2 : Les synergies possibles avec l'IF

Dispositifs	Soutien pour
Horizon Europe	Soutien projets R&D, pilots.... Les PME candidats à l'IF peuvent être éligible à l'EIC accelerator : contact : pcn-eic-accelerateur@recherche.gouv.fr
Invest EU (Et en France la Caisse des Dépôts)	Soutien aux projets de déploiement (infrastructures durables), en apportant des garanties financières / Prêts bancaires. BEI : <i>Invest EU Advisory Hub</i> CDC : europe.cdc@caissedesdepots.fr
Connecting Europe Facility	Soutien aux infrastructures européennes notamment Infrastructures des Transports & Energie : Contact : maria.tortorella@developpement-durable.gouv.fr
LIFE Clean Energy Transition	Soutien au déploiement industriels (efficacité énergétique, heating, cooling...), ex. : méthodologies, déploiement norme... -> Projets opérationnels (pas de R&D) , possibilité de candidater seul : Contact : fabien.delafalize@developpement-durable.gouv.fr
FEDER / FTJ	Renforcer la compétitivité et la cohésion des régions européennes – faire face à l'impact éco et social -> Cofinancement pour les projets régionaux sur l'ensemble du continuum de l'innovation (tout TRL) S'adresser directement aux régions.
	Plusieurs appels à projets ouverts : AAP indus EnR : dernière relève le 31 janv. 25 : industrieenr@ademe.fr AAP Decarb ind 25 : relève le 13 mars 2025 : decarbonation.industrie@ademe.fr AO GPID : relève le 15 mai 2025 : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20241219/appel-doffres-grands-projets-industriels-decarbonation-2024

Dispositifs	Liens
Fonds de l'innovation	https://cinea.ec.europa.eu/funding-opportunities/calls-proposals/innovation-fund-2023-call_en
Horizon Europe	https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/calls-for-proposals?order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate&status=31094501,31094502
Invest EU	
Connecting Europe Facility	
LIFE	
FEDER / FTJ	https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet
EMFAF European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund	https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf_en

- **Rapport juin 2024** : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/126a0d43-2745-11ed-8fa0-01aa75ed71a1/language-en>

- **Rapport d'avancement 2022** : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/126a0d43-2745-11ed-8fa0-01aa75ed71a1/language-en>

- **Liste des lauréats** : https://climate.ec.europa.eu/eu-action/eu-funding-climate-action/innovation-fund/innovation-fund-projects_en

Suivez-nous sur la page de l'Innovation Fund PCN France :

<https://www.linkedin.com/company/innovation-fund-pcn-france/?viewAsMember=true>

Annexe 1 : pour candidater

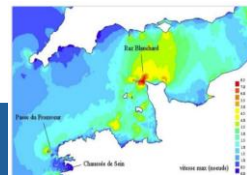
Dispositifs	Liens
Fonds de l'innovation	https://cinea.ec.europa.eu/funding-opportunities/calls-proposals/innovation-fund-2023-call_en
Horizon Europe	https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/calls-for-proposals?order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate&status=31094501,31094502
Invest EU	
Connecting Europe Facility	
LIFE	
FEDER / FTJ	https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/appels-a-projet
EMFAF European Maritime, Fisheries and Aquaculture Fund	https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf_en

Des questions ?



Ferme pilote hydrolienne NH1 de 12 MW, Raz Blanchard

- 4 hydroliennes de 3MW chacune
- AR3000 - turbine la plus puissante au monde et compétitive sur le marché
- 34 GWh par an d'énergie propre et durable
- 15,000 habitants approvisionnés
- Mise en service en 2028
- Cherbourg, site de construction & d'assemblage
- Conservation d'un contenu européen
- Projet porté par Normandie Hydroliennes avec l'appui d'Efinor, de Proteus et de Normandie Participations



**Prometteuse,
Innovante,
Future contributeur clé à la réduction du LCoE de l'énergie hydrolienne**



AR3000 - Construite pour produire

L'Innovation Fund

Notre parcours a débuté avec une phase de préparation pour répondre aux exigences de cet appel à projets. Cette étape nous a permis de structurer notre projet autour d'une vision claire et d'objectifs précis, tout en mettant en avant notre capacité d'innovation, notre maturité et notre impact potentiel sur la transition énergétique.

Points Clés de Notre Expérience

1. Anticipation, préparation et rigueur
2. Accompagnement interne et externe
3. Innovation et maturité financière

Leçons Apprises

1. Importance de la narration
2. Importance des justifications
3. Planification et prévision des ressources
4. Les synergies possibles avec l'IF

En conclusion, l'Innovation Fund représente une opportunité exceptionnelle de financer des projets ambitieux et innovants. Être lauréat est une reconnaissance non seulement de la qualité du projet, mais aussi de sa pertinence dans les enjeux énergétiques mondiaux actuels.

Les opportunités du FTJ

Fonds pour une Transition Juste

Fonds pour une Transition Juste

« Le Fonds pour une Transition Juste [FTJ] est un nouvel instrument financier de l'Europe, qui relève de la politique de cohésion et vise à soutenir les territoires confrontés à des difficultés socio-économiques résultant de la **transition vers la neutralité climatique**. Il facilitera la mise en œuvre du Pacte Vert pour l'Europe, dont l'objectif est de **rendre l'Union européenne climatiquement neutre** d'ici à 2050. »

Parlement Européen

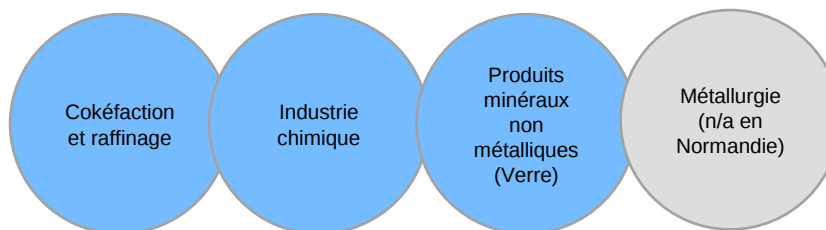
Contexte & Objectifs

Fonds pour une Transition Juste (FTJ) :

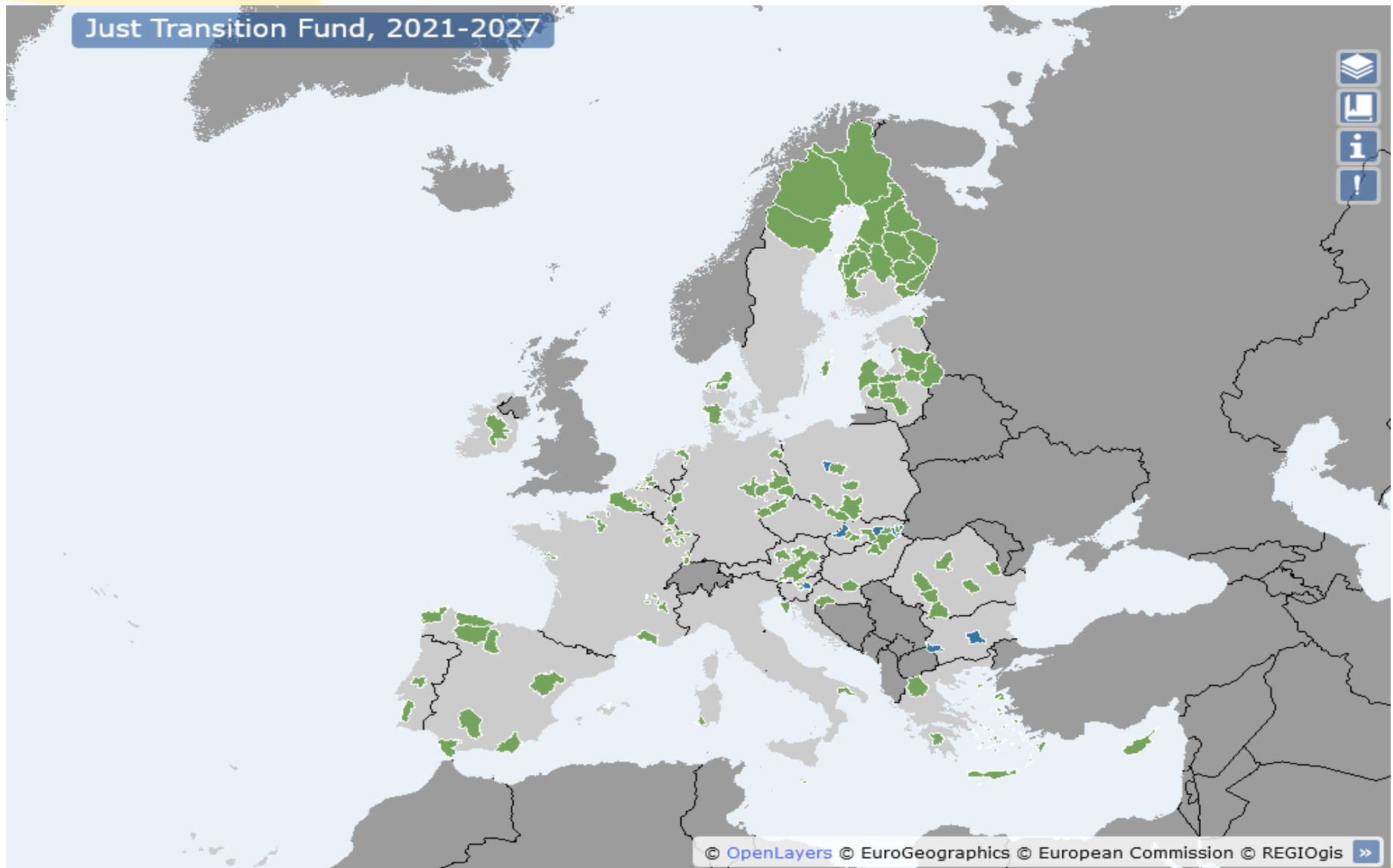
- Un des principaux outils de l'UE pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050 et amortir les coûts socio-économiques de cette transition.
- Ciblé sur les régions et les secteurs les plus affectés par la transition du fait de leur **dépendance aux énergies fossiles** ou à **des procédés industriels fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES)**.
- Axé sur la diversification économique des territoires les plus touchés par la transition climatique, la modernisation de l'économie locale et l'inclusion active de leurs travailleurs et demandeurs d'emploi.

Une intervention ciblée sur les territoires remplissant deux critères :

- Les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ;
- Emplois salariés élevés dans les 4 secteurs industriels les plus émetteurs de GES (identifiés par la CE).



Les zones FTJ en Europe



Les zones FTJ en France

FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE

Territoires de "transition juste" proposés

 Territoire proposé

TERRITOIRE PACTE DE CORDEMAIS
5,2 % des émissions nationales de CO₂
40 666 emplois dans l'industrie

**TERRITOIRE NORMANDIE -
AXE SEINE ET BRESLE**
10,6 % des émissions nationales de CO₂
72 553 emplois dans l'industrie

TERRITOIRE NORD PAS-DE-CALAS
23,2 % des émissions nationales de CO₂
168 045 emplois dans l'industrie

TERRITOIRE GRAND EST
9,8 % des émissions nationales de CO₂
89 238 emplois dans l'industrie

TERRITOIRE RHÔNE - ISÈRE
3,5 % des émissions nationales de CO₂
73 632 emplois dans l'industrie

TERRITOIRE BOUCHES-DU-RHÔNE
17,2 % des émissions nationales de CO₂
62 325 emplois dans l'industrie

Source : Ministère de la transition écologique, 2017 - Réalisation : ANCT rôle ADT Cartographie - 09/2021

Territoires normands ciblés

Vallée de la Seine :

- Le Havre Seine Métropole
- Caux Seine Agglo
- Métropole Rouen Normandie
- CA Seine Eure
- Seine Normandie Agglomération
- Evreux Portes de Normandie

Vallée de la Bresle :

- CC des Villes Sœurs
- CC Aumale – Blangy-sur-Bresle



Répartition budgétaire (indicatif)

VOLET RÉGION :

SOUTIEN À LA TRANSITION DU TERRITOIRE VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE 103 M€

- Renforcement de l'économie circulaire **2 M€**
- Recherche et innovation **5,7 M€**
- Numérisation et connectivité numérique **3 M€**
- Investissements productifs des entreprises **73 M€**
- Investissements dans les énergies renouvelables et déploiement de technologies pour des énergies propres abordables **10 M€**
- Rénovation et modernisation des réseaux de chauffage urbain **8 M€**
- Réhabilitation des sites industriels contaminés **1 M€**

VOLET ÉTAT-DREETS :

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI 43,9 M€

- Accompagnement des actifs à la transition écologique
- Traitement des conséquences sociales de la transition
- Accompagnement et insertion des demandeurs d'emploi

Sur les Vallées de la Seine et de la Bresle

Une transition de la zone FTJ qui repose sur :

- La **transformation** de ses industries vers une économie bas carbone (décarbonation des industries « en transformation »)
 - ✓ Chimie
 - ✓ Verre
- Le développement des filières de **diversification** :
 - ✓ Economie circulaire, valorisation des déchets, recyclage des friches
 - ✓ Energie renouvelables et développement des usages de l'hydrogène vert
 - ✓ Chimie verte
 - ✓ Valorisation des coproduits issus de la capture et du stockage de CO2

Les secteurs de diversification spécifiquement ciblés par le FTJ Normandie Axe Seine et Bresle



Economie circulaire, valorisation des déchets et recyclage des friches : les activités de recyclage des batteries et le réemploi des matériaux de construction constituent un axe de développement créateur d'emplois. Le FTJ soutiendra aussi la réhabilitation de friches industrielles permettant notamment l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, en particulier en lien avec la fermeture de la centrale à charbon du Havre et le déclin du secteur du raffinage.



Energies renouvelables et développement des usages de l'hydrogène vert.



Chimie verte : recentrer les activités vers la chimie de spécialité, innover et se différencier par la fonctionnalité. Il s'agit de soutenir les procédés de transformation verts.



Valorisation des coproduits du Captage et Stockage du Carbone : valorisation chimique par réaction, qui permet la production d'urée, d'acide salicylique, de polycarbonates et poly-méthanes, voire des produits à valeur énergétique ; valorisation biologique par photosynthèse, par exemple de microalgues.



Trajectoire vers une économie bas carbone : la transformation des process pour une industrie performante, durable et digitale pour tendre vers zéro émission carbone.

FTJ – Volet en gestion Région

Actions éligibles au FTJ (Volet Région Normandie)

Investissements dans les entreprises pour une transition juste :



Soutien aux **processus productifs respectueux de l'environnement** et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les **PME**

Numérisation des PME conforme aux critères d'efficacité énergétique et de réduction de gaz à effet de serre



TPE & PME

(hors structures agricoles)

GE à titre exceptionnel
(mentionnées dans PTTJ)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Investissements** correspondant au surcoût de la solution en comparaison à celle de référence non performante :
 - **au-delà des normes environnementales** (économies matières premières, réemploi des déchets...)
 - En faveur des mesures **d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie**
- **Investissements** liés à la création, extension, diversification, changement fondamental de processus **d'un établissement**
- **Etudes environnementales**

MODALITÉS ET MONTANTS

- **Subvention jusqu'à 70% maximum** des coûts éligibles (selon régime d'aides et taille entreprise)
- Montant minimum d'aide : 100 000 €

Exemples de projets soutenus

Verre :

NIGERMAT (Parachèvement du verre) : Acquisition de tunnels de cuisson basse consommation et d'une machine de sérigraphie automatique pour réduire la consommation énergétique (décarbonation), améliorer la productivité et les conditions de travail. Projet : 559K€ / Subvention : 200K€

SECOMI (Mouliste) : Acquisition de nouveaux équipements productifs (deux machines d'électroérosion, un poste de soudure et un centre d'usinage à commande numérique cinq axes) pour gagner en compétitivité en se développer sur de nouveaux marchés et en améliorant ses consommations énergétiques. Projet : 966K€ / Subvention : 338K€

Economie circulaire :

VISIPLAST DISPLAY (fabrication produits plastiques) : modernisation et le développement de plusieurs ateliers et l'achat d'une pompe à chaleur. Fabrication de pièces plus grandes avec des machines plus performantes, plus précises et moins énergivores. Augmentation de l'utilisation de plastiques recyclés et de bioplastiques. Projet : 812K€ / Subvention : 284K€

Hydrogène :

AMF, Atelier Mécanique Fabbro (mécanique industrielle) : Investissement dans une machine-outil à commande numérique et une machine de contrôle 3D de haute précision, permettant d'usiner des pièces uniques nécessaires pour la conception et le développement de station d'hydrogène ou la capture du CO2 : Projet : 639K€ / Subvention : 289K€

Actions éligibles au FTJ (Volet Région Normandie)

Recherche et innovation dans les entreprises pour une transition juste :



Soutien aux activités de **recherche et d'innovation** dans les **entreprises**, y compris celles menées par les **universités et les organismes publics de recherche**, et la promotion du transfert de technologies de pointe



TPE & PME & GE

Universités & organismes publics de recherche
Associations, Collectivités, SEM, SPL, Sociétés de projet...

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Dépenses de RDI :**
 - Frais de personnel
 - Amortissement matériel
 - Sous-traitance / Prestations
 - Consommables
- Projet **individuel** ou **collaboratif**
(nécessite un accord de consortium)

MODALITÉS ET MONTANTS

- **Subvention jusqu'à 70% maximum** des coûts éligibles (selon type de R&D / taille entreprise / mode de collaboration)
- Pas de montant minimum d'aide

Exemples de projets soutenus

Economie circulaire :

FLEXIKEG : Le projet consiste à concevoir un nouveau mode de distribution de produits laitiers locaux à destination des établissements de restauration collective en économie circulaire bas carbone. Il s'agit d'un projet de recherche et développement qui permettra l'approvisionnement en circuit court dans des emballages réutilisables et recyclables. Projet : 1 235K€ / Subvention : 617K€

Valbosed : projet collaboratif de R&D pour valorisation, sous forme de granulats légers, des sous-produits argileux tels que les boues de stations d'épuration et les sédiments de dragage. Les travaux permettront d'établir une cartographie des ressources sur l'axe Seine, de mettre en place un pilote préindustriel de production des granulats légers, recyclés et éco-responsables, utilisables et caractérisés et de produire une étude Analyse du Cycle de Vie (ACV).

SEEGEX : Projet : 2,4M€ / Subvention : 1.4M€ - Université du Havre : Projet : 300K€ / Subvention 300K€ - CEREMA : 261K€ / Subvention : 261K€

Valorisation des produits des coproduits du CCS :

France KerEAUzen : Le projet consiste à effectuer des études de faisabilité pour la production de kérosène de synthèse permettant la décarbonation du secteur aérien. L'objectif à terme est de produire dans la zone industrialo-portuaire du Havre, des carburants durables pour l'aviation à partir d'hydrogène renouvelable et de CO2 biogénique captés en Seine-Maritime, se substituant ainsi aux carburants fossiles. Projet : 669K€ / Subvention : 290K€

Actions éligibles au FTJ (Volet Région Normandie)

Investissements dans les énergies renouvelables et les infrastructures vertes pour une transition juste :



Investissements dans la réhabilitation et la décontamination de **zones de friche**

Rénovation et modernisation des **réseaux de chauffage urbain** en vue d'améliorer l'**efficacité énergétique** des systèmes de chauffage urbain, et des investissements dans la **production de chaleur**, à condition que les installations de production de chaleur soient alimentées exclusivement par des sources d'énergie renouvelables.

Investissements dans les **énergies renouvelables** (hydrogène, énergie géothermique, énergie fatale issue d'énergie renouvelable et méthanation)

Investissements dans le renforcement de l'**économie circulaire**

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- **Investissements** correspondant au surcoût de la solution en comparaison à cette de référence non performante
 - **au-delà des normes environnementales** (économies matières premières, réemploi des déchets...)
 - En faveur des mesures **d'efficacité énergétique** et **d'économie d'énergie**
 - En faveur de **sites contaminés**
 - En faveur des **réseaux de chaleur et de froid** efficaces
 - En faveur du **recyclage** et du **réemploi des déchets...**
- **Etudes environnementales**



TPE & PME

Associations, Collectivités, SEM, SPL, Sociétés de projet...

MODALITÉS ET MONTANTS

- **Subvention jusqu'à 70% maximum** des coûts éligibles (selon régime d'aides et taille entreprise)
- Montant minimum d'aide : 100 000 €

FTJ / Critères de sélection

(Volet Région Normandie)

Les principaux critères de sélection des projets

Impact social

Emplois créés
VA pour le territoire
Développement du territoire, d'une filière ou du tissu industriel

Impact environnemental

Réduction des émissions de CO₂
Economie matière, énergie...
Efficacité énergétique, transition durable...

Caractère innovant

Dimension innovante par rapport aux solutions existantes

Capacité financière et opérationnelle

Compétences et expertise technique de l'équipe
Pertinence du plan de financement et du modèle économique
Situation financière saine (niveau de fonds propres – règle du 1 : 1)

Impact économique

Développement de l'activité
Différenciation/concurrence
Incitativité de l'aide

FTJ / Modalités

(Volet Région Normandie)

Les principales modalités du FTJ

TAUX D'AIDE : jusqu'à 70%

(selon la nature des dépenses et le régime d'aide mobilisable)

Taux d'aide cible : 30-40%

FINANCEMENT : SUBVENTION

[aucune avance – versement sur présentation de justificatifs –
paiement(s) intermédiaire(s) possible(s)]

PME,

Collectivités, Associations...

(Autres typologies de porteurs sous certaines conditions)

**MONTANT AIDE
MINIMUM :**

100 k€

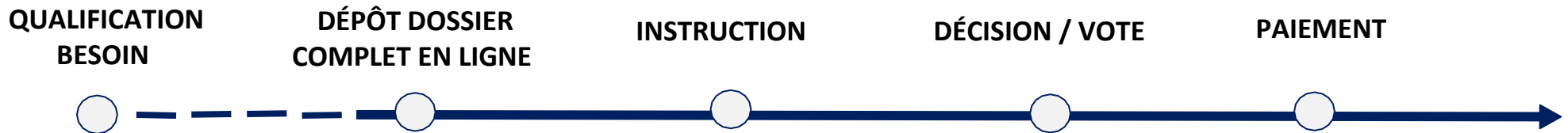
DEPENSES ELIGIBLES :

Investissement productifs (notamment de diversification ou à caractère
environnemental)

Etudes environnementales

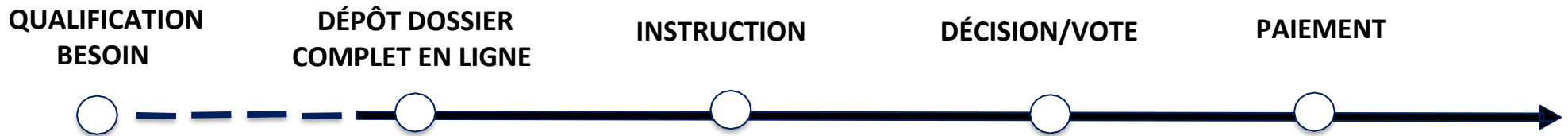
RDI (dépenses de personnel, amortissement matériel, sous-traitance,
consommables)

Processus d'accompagnement (Volet Région Normandie)



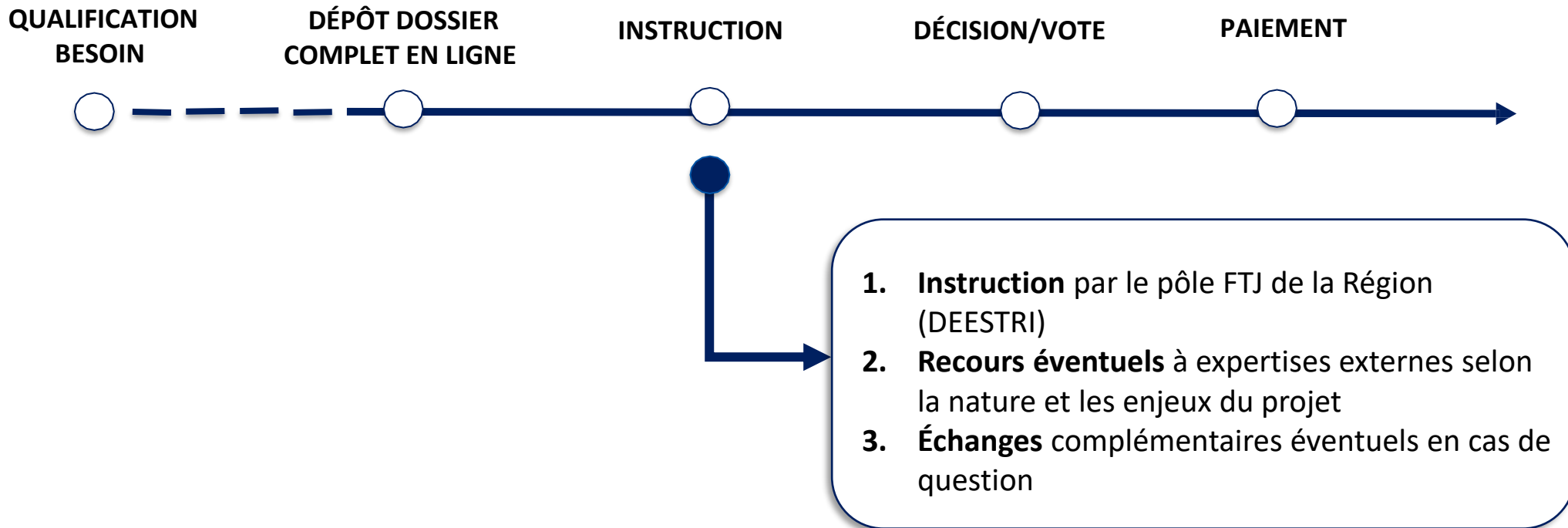
-
1. **Prise de contact** avec l'AD NORMANDIE (entreprises) ou Pôle FTJ de la Région
 2. **Étude de l'éligibilité au FTJ** ou fléchage vers un autre dispositif.
Prévoir les éléments prévisionnels suivants :
 - Contexte
 - Typologie de dépenses
 - Budget
 - Calendrier

Processus de sollicitation (Volet Région Normandie)



-
1. **Accompagnement** au dépôt par le pôle FTJ (DEESTRI)
 2. **Dépôt du dossier** de demande d'aide FTJ **en ligne** (au fil de l'eau) :
 - Présentation de l'entreprise et du projet
 - Description de l'impact environnemental
 - Budget / Calendrier / Plan de financement...
 3. **Dépôt de pièces administratives** :
 - RIB
 - KBIS
 - Liasses fiscales
 - Attestations de régularité fiscale et sociale
 - Devis
 - Organigramme
 - Toutes pièces pertinentes nécessaires à l'instruction...

Processus de sollicitation (Volet Région Normandie)

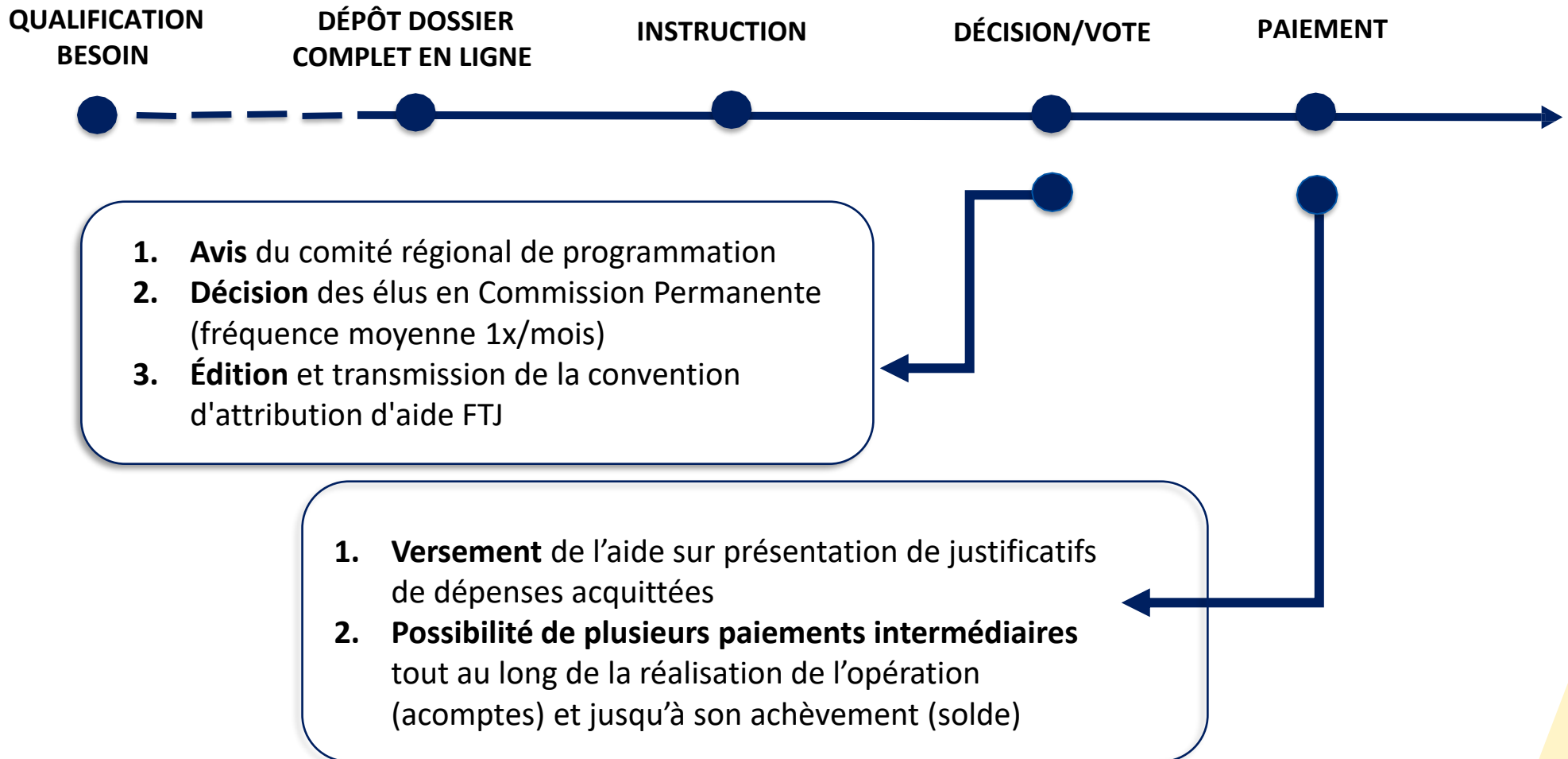


Autorisation d'engagement des dépenses à compter de :

1. *Dépôt complet en ligne (AR de dépôt)*
2. *Possibilité de prise en compte anticipée des dépenses sur la base de la transmission d'une lettre d'intention*

Processus de sollicitation

(Volet Région Normandie)



FTJ – Volet en gestion Etat

Actions éligibles au FTJ (Volet Etat – DREETS)

Formation et montée en compétences des salariés, en lien avec la décarbonation des processus de production et la transformation des secteurs (adaptation des compétences)

- **Au profit des salariés des entreprises ciblées par le FTJ Normand** ⇒ **Tous les secteurs d'activité sont éligibles dès lors que le lien de sous-traitance/fournisseur est établi avec une entreprise des trois codes NAF visés**
- **Au profit des salariés des entreprises sous-traitantes ou les fournisseurs des entreprises précédemment ciblées** ⇒ **Tous les secteurs d'activité sont éligibles**

=> Entreprises de toutes tailles éligibles.

Actions éligibles au FTJ (Volet Etat – DREETS)

+ **Accompagnement des salariés : Reconversion professionnelle externe des entreprises ciblées par le FTJ Normand. Les actions visées sont :**

- **La formation des salariés (Code Naf 19 - Raffinage) : les salariés devront être reconvertis dans un autre secteur qui respecte le principe DNSH (secteurs de la diversification et tout autre secteur d'activité).**
- **La formation des salariés des secteurs en transformation (Codes Naf 20 - Industrie chimique et 23.1 - Fabrication de verre et d'articles en verre) : formation au sein de leur propre secteur, quelle que soit l'activité visée, en respect du principe DNSH.**
- **La reconversion des salariés des secteurs en transformation (Codes Naf 20 – Industrie chimique et 23.1 - Fabrication de verre et d'articles en verre) : les formations peuvent viser les métiers de la diversification écologique ou tout autre activité en respect du principe DNSH.**
- **La formation dans le respect du principe DNSH des salariés employés dans une entreprise sous-traitante d'une entreprise de ces trois secteurs.**

⇒ **Respect du principe DNSH (*Do no significant harm*)**
= ne pas causer de préjudice environnemental important

Actions éligibles au FTJ (Volet Etat – DREETS)

Autres actions éligibles sur AAP DREETS :

- ➡ Actions d'ingénierie du développement des compétences et d'anticipation des mutations économiques
- ➡ Appui aux dispositifs territoriaux de GPEC. **Un nouvel AAP sera ouvert au 1^{er} trimestre 2025 permettant aux Communautés de Communes et EPCI de déposer un nouveau dossier FTJ.**

➡ Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers

➡ Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification.

Actions éligibles au FTJ (Volet Etat – DREETS)

Actions éligibles au profit des demandeurs d'emploi

➤ Accompagnement des Demandeurs d'Emploi (DE)

- ➡ *Demandeurs d'Emploi issus d'un des secteurs émetteurs de GES :*
Accompagnement vers tous les secteurs d'activité ;
- ➡ *Demandeurs d'Emploi non issus d'un des secteurs émetteurs de GES :*
Accompagnement uniquement vers les secteurs de diversification listés dans le PTTJ.

➤ Autres actions éligibles :

- ☐ Renforcement de l'offre d'accompagnement et aide à la recherche d'emploi à l'intention des demandeurs d'emploi
- ☐ Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies
- ☐ Développement de l'IAE et d'autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Actions éligibles au FTJ (Volet Etat – DREETS)

Actions éligibles dans le cadre de l'apprentissage et l'alternance

- **Soutenir l'apprentissage et l'alternance dans les secteurs de diversification**

Appel à projets NORMAGD1270

Les actions visées sont les suivantes :

- **Renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée des institutions du service public de l'emploi :**
 - Accompagnement des demandeurs d'emploi issus d'un secteur en déclin ou en transformation vers n'importe quel secteur, tant que ce secteur n'est pas un secteur émetteur de CO2 (Principe du DNSH).
 - Accompagnement de TOUS les demandeurs d'emploi normands vers un secteur de diversification.
- **Actions de mise en relation des demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi dans les secteurs de diversification, via notamment des speed dating de l'emploi, du tutorat, etc.**
- **Appui aux structures :**
 - Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, animation territoriale.
- **Accompagnement au développement des compétences et aux reconversions d'actifs occupés des secteurs en transformation des trois secteurs :**
 - Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle
- **Accompagnement aux reconversions vers tout secteur DNSH d'actifs occupés :**
 - Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle
- **Appui aux démarches individuelles et collectives de transition professionnelle :**
 - Accompagnement collectif ou individuel de salariés en reconversion professionnelle
 - Appui aux dispositifs territoriaux de GPEC
 - Appui au renforcement des dispositifs de soutien aux transitions professionnelles
 - Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers.
- Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Appel à projets NORMAGD1270

- **Date de lancement de l'AAP** : 19/11/2024
- **Période de réalisation possible** : Du 01/09/2024 au 31/12/2027
- **Durée de l'opération** : Entre 12 mois et 40 mois
- **Montant minimum du FTJ** : 35 000 €
- **Taux d'intervention du FTJ** : minimum 10% et maximum 70 %
- **Montant minimum en coût total** : 50 000 €
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 21/02/2025

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Contacts FTJ

AD NORMANDIE
pierre.benassi@adnormandie.fr

REGION NORMANDIE
Direction Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation
Pôle FTJ
magali.kerdreux@normandie.fr

DREETS NORMANDIE
maxime.trompier@dreets.gouv.fr

L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE

Contacts FEDER

REGION NORMANDIE

Direction Energies, Environnements, Développement durable
Pôle EnR, Hydrogène, Ecologie industrielle, Transition des entreprises

pauline.bonnard@normandie.fr

florence.vivier@normandie.fr

Contacts Programmes sectoriels européens (ex: Innovation Fund)

REGION NORMANDIE

Représentation de la Région Normandie à Bruxelles

zoe.buylebodin@normandie.fr

manon.quero@normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

www.europe-en-normandie.eu

L'Europe
s'engage
— en Normandie



UNION EUROPÉENNE

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

**Merci pour votre
attention!**